



# Dossier de location Circuit Tarifs autos 2012



**Entreprises ou Organismes** d'événements,  
Vous souhaitez organiser un séminaire,  
une réunion, un lancement de produits ...

Venez découvrir **l'AUVERdrive**.

<http://www.auverdrive.net>

**S.A.S. C.E.E.R.T.A Z.I. de Lavour – 63500 Issoire – France**

Tél : (+33) 04 73 55 56 56 Fax : (+33) 04 73 55 56 59

Site : [www.ceerta.com](http://www.ceerta.com) e.mail : [ceerta@ceerta.com](mailto:ceerta@ceerta.com)

S.A.S. au capital de 91 469,41€- siret 404 533 937 000 11 – RCS de Clermont-Ferrand : B 404 533 937 N° TVA Intra com . FR 00 404 533 937



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## **ATTENTION !!!**

Pour plus de sécurité et suite au décret 2006-554.

### **Tous les véhicules.**

Devront impérativement être équipé d'un **pot d'échappement d'origine** homologué route.

### **Nombre maximum de véhicules**

Le nombre maximum de voitures autorisé dans le paddock est de 50.  
- Nombre de voitures par série en piste cf. le règlement.

### **Toutes les attestations de responsabilité d'engagement de non recours,**

Devront être remis au responsable du circuit CEERTA avant le roulage.

### **Les personnes qui accompagnent,**

Devront impérativement rester derrière la barrière, le long du bâtiment.

**Tout manquement à cette règle engagera votre responsabilité pleine et entière.**



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## **Conditions générales**

Les demandes d'options, pour une location, se font par écrit et ne peuvent se faire plus de 12 mois à l'avance. **Une option ne peut avoir qu'une durée de 15 jours à compter de la demande, passé ce délai l'option est levée et le circuit est considéré comme libre à la location.**

La réservation ferme est enregistrée après réception des deux pages du « Formulaire de réservation du circuit » dûment remplies signées accompagnées du paiement de l'acompte.

La facture totale sera établie avant la manifestation, pour permettre le paiement du solde **AVANT LA MISE A DISPOSITION DU CIRCUIT**. Le CEERTA se réserve le droit d'interrompre la manifestation en cas de non-paiement le matin de la location.

En cas d'annulation de la réservation par le client, 30 jours avant la manifestation, l'acompte sera perdu. Si annulation moins de 30 jours avant la manifestation, le CEERTA se réserve le droit de facturer tout ou partie de la location.

Les prestations sont payables, à la mise à disposition du circuit, net et sans escompte, en Euro, TVA incluse. Le non-paiement rend résiliable de plein droit et sans aucune formalité toutes les réservations en cours.

Les remises de fidélité sont appliquées à la facturation.

La location du circuit ne peut être faire l'objet d'une cession ou d'une sous-location, seule l'activité pour laquelle la réservation à été faite et figurant sur « le formulaire de réservation » peut s'y dérouler.

Le CEERTA se réserve le droit d'interrompre temporairement ou définitivement la manifestation au cas où les critères de sécurité ne seraient respectés ou des conditions météo défavorables.

Toutes ventes (boissons, vêtements, nourriture) devront faire l'objet d'une demande et d'un accord du CEERTA lors de la réservation. **L'introduction, la consommation ainsi que la vente d'alcool sont interdites dans l'enceinte du CEERTA.**

### **Restauration sur le site entre 12h & 14h.**

**ATTENTION ! Nous ne disposons pas de salles à l'intérieur du bâtiment du CEERTA, nous avons seulement 30 places sur le parvis sous l'auvent.**

- **La salle de réunion du CEERTA ne peu en aucun cas servir de salle pour les repas.**
- **Le mobilier de la salle de réunion ne pourra être sorti des locaux.**

Le client est responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. Le CEERTA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Il appartient au client de s'assurer contre l'ensemble des risques liés à l'exercice de ses activités sur le circuit, le paiement des prestations ne donnant droit à aucune assurance spécifique au bénéfice du client.

Le client s'engage à faire signer à tous les conducteurs un formulaire du type « abandon de Recours » le protégeant lui-même et l'ensemble des personnes et sociétés indiquées afin de se prémunir de tout recours de la part des participants à la manifestation ou ses invités.

Le client organisateur ne pourra mettre en cause la responsabilité du CEERTA.

Le client informera suffisamment tôt les participants à la manifestation (conducteurs et accompagnateurs) du « règlement intérieur » du circuit.



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## REGLEMENT AUTO

L'utilisation des pistes et des infrastructures du CEERTA entraîne automatiquement l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le non-respect de l'une des clauses de ce règlement sera sanctionné par l'exclusion immédiate du contrevenant sans aucune indemnité compensatrice et pourra faire l'objet éventuellement d'une action en dommages et intérêts.

### I - Horaires

- **Ouverture du site : 8h30, Fermeture du site 18h30.**  
(En cas d'ouverture ou fermeture en dehors de ces heures, les heures supplémentaires seront facturées, toute heure commencée étant due en totalité).
- **Horaires d'utilisation du circuit asphalte : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00.**  
(Aucun dépassement d'horaire n'est autorisé).

### II - CONDITIONS D'ACCES AUX PISTES :

Avant d'accéder à la piste, chaque pilote et passager doivent impérativement se présenter à l'accueil et demander l'accord du responsable de piste qui leur fera signer les documents administratifs nécessaires.

Le propriétaire du véhicule s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur, sans que celui-ci n'ait signé les documents administratifs nécessaires.

- **Seuls les véhicules devant rouler sur le circuit asphalte sont autorisés** à franchir la barrière d'accès et à stationner sur le paddock devant les locaux du CEERTA.
- **Le portail entre le parking et le paddock devra toujours être fermé**, aucun véhicule devant rouler sur le circuit asphalte ne pourra stationner dans le parking visiteur.
- **Les personnes accompagnant les conducteurs ainsi que le public** ne doivent en aucun cas franchir la barrière délimitant la zone paddock, **tout manquement à cette règle engagera leur responsabilité pleine et entière.**
- **Chaque visiteur reste responsable de sa sécurité dès son entrée** sur le site et doit veiller particulièrement à celle des personnes dont il a la charge (clients, enfants...).
- **Sous la responsabilité de son pilote**, seules les automobiles qui sont prévues à cet effet pourront embarquer un passager qui sera soumis aux mêmes règles et obligations que le pilote.

### III - CONDITIONS D'UTILISATION

Les obligations ci-dessous énoncées ont pour but :

- la sécurité de toutes les personnes présentes sur le site.
- l'absence maximale de nuisance dans un souci de respect des riverains et de l'environnement et ce dans le cadre de la législation française concernant les activités bruyantes et des engagement pris par le CEERTA envers les riverains.



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## **1 - LA SECURITE DES PERSONNES**

### **a) La discipline.**

- Le responsable du CEERTA aura toute capacité à exclure provisoirement ou définitivement tout pilote qui aura un comportement jugé dangereux ou non conforme au code de bonne conduite par non respect des consignes pas de Drift ni burn-out.
- **Pour les voitures immatriculées le nombre en piste simultanément sera de 20.**
- **Pour les véhicules non immatriculés le nombre en piste simultanément sera compris entre 8 et 15 véhicules** en fonction de la puissance des moteurs, et du bruit engendré par la nature des pneumatiques et l'aérodynamique, lié au type des véhicules.
- **Pour les véhicules GT, le nombre maximum de véhicules en piste simultanément sera de 12.** Toutefois en cas de véhicules GT à échappement dits «à clapet», le nombre sera réduit à 8 véhicules de ce type.
- Sur le circuit, le sens de circulation est celui des aiguilles d'une montre.
- Il est formellement interdit de s'arrêter, de faire demi-tour, de descendre de son véhicule, sauf en cas d'urgence, sans y avoir été invité par un responsable du CEERTA.
- **les monoplaces** ne peuvent en aucun cas cohabiter sur le circuit avec d'autres types de véhicules, elles doivent faire l'objet de séries spéciales.

### **b) La sécurité.**

- Les automobiles doivent être en parfait état mécanique : freins, pneus, suspensions...
- Les occupants doivent porter **un casque** (homologué aux normes NF ou CE).
- Deux personnes maximum par véhicule, devront attacher leurs ceintures ou harnais avant l'accès à la piste.

### **c) La signalisation**

- Les pilotes doivent prendre connaissance de l'implantation des trois feux rouges sur le circuit avant de prendre la piste.
- **Feu rouge** : Interruption de séance : un incident de piste majeur est survenu nécessitant l'intervention du personnels du circuit sur la piste pour dégager un véhicule, Les pilotes doivent finir leur tour à allure modérée et rentrer aux stands.

#### **- Les Drapeaux :**

**Rouge** : même signification que les feux rouges les pilotes doivent finir leur tour à allure modérée et rentrer aux stands.

**Noir** : le véhicule présente une anomalie (fuite, bruit anormal, pièce en train de se détachée, etc..) ou le comportement du pilote est jugé dangereux, cela nécessite l'arrêt immédiat aux stands.

**Damier** : fin de cession, fin de journée, les pilotes doivent finir leur tour à allure modérée et rentrer aux stands.



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## **2 - LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.**

### **a) Respect de l'environnement**

- Les utilisateurs devront veiller à ce que ni huile, ni carburant ne s'écoulent dans la nature, un bac de récupération d'huile est disponible dans les locaux du CEERTA, de même ils devront déposer leurs déchets dans les bacs prévues à cet effet sur le site.

### **a) Nuisances sonore**

- Les automobiles devront être équipées de pots d'échappements d'origine homologués route, conforme à la puissance acoustique (dBA) indiquée sur la carte grise, en parfait état.
- Pour les véhicules non immatriculés une mesure de bruit sera effectuée, 95dBA maximum.
- Le circuit fait l'objet d'un dispositif de mesure de bruit chez les riverains, la manifestation devra impérativement respecter l'arrêté d'homologation et notamment les valeurs de puissance acoustique déterminées (**dont 75 dBA au point de référence**).

## **IV - RESPONSABILITE- DOMMAGE**

### **a) Responsabilité**

Il est rappelé à tous les visiteurs du circuit des risques encourus liés à l'activité sur le site. Ces derniers acceptent que du fait de leurs présences ils assument ce risque sous leur entière responsabilité, sans recours possible contre le propriétaire ou l'exploitant du circuit à moins qu'il soit prouvé une faute inexcusable de ces derniers.

### **b) Dommages**

#### **- Dommages aux personnes**

Tout dommage causé par un visiteur du circuit envers un autre visiteur ou un membre du personnel du CEERTA restera entièrement à sa charge qui devra rembourser les frais et dommages occasionnés.

#### **- Dommages causés aux biens ou aux installations du circuit**

D'une façon générale toute personne entraînant des dégâts aux biens (matériel, véhicules, installations...) devra les rembourser au C.E.E.R.T.A.

Il est notamment précisé que :

- En cas de perte d'huile importante, l'utilisateur devra payer les frais de remise en état du circuit.
- L'utilisation d'un extincteur, du CEERTA, sera facturé.

## **V - CONDITIONS DIVERSES**

- Il formellement interdit de camper dans l'enceinte du circuit.**
- L'introduction et la consommation, de boissons alcoolisées, de produits stupéfiants est formellement interdite dans l'enceinte du circuit.**
- Il est interdit de cuisiner dans les salles ou le garage.**
- Il est impératif de laisser les salles dans un parfait état de propreté en quittant les lieux et de les libérer ¼ heure avant la fermeture du site.**



## **Le responsable de la journée, avant le roulage sur le circuit doit s'assurer :**

1. Que seul les véhicules qui vont rouler sur le circuit, soient dans le paddock. Les autres véhicules devront être dans le parking et le portail entre les deux fermé.
2. Que le nombre de voitures sur le paddock et devant rouler sur le circuit, ne dépasse pas 50 voitures, sur la piste (**série 20 voitures type (Clio, BMW) ou série de 12 GT ou 8 GT** « pour les gt avec échappements a clapets type F-430, Porsche GT3, ... » **Cf. le règlement du circuit**
3. Que les véhicules sont en bon état de fonctionnement.
4. Que tous les véhicules sont équipées, **d'échappements d'origine homologué route en état et non modifié, les adaptables ne sont plus autorisés !**
5. Que les personnes qui vont rouler sur le circuit soient équipées d'un casque 2 personnes par voiture.

## **- Briefing de sécurité :**

1. En cas de panne, de sortie de route, **Feu rouge** ou **drapeau rouge** **tout le monde rentre au paddock à vitesse réduite.**  
La piste, ne sera ré ouvert, qu'après évacuation du véhicule.
2. **Drapeau à damier** fin de la série ou de la journée **tout le monde rentre au paddock à vitesse réduite.**  
**Heures d'utilisation de la piste de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
3. Il est formellement interdit de faire demi-tour sur le circuit ou de s'arrêter (sauf cas d'urgence ou casse moteur, se mettre au maximum sur le bas coté)
4. Pas de comportement dangereux sur la piste, pour les autres utilisateurs du circuit  
**Le responsable de la journée ou du circuit pourra arrêter et exclure de la journée, un conducteur ou un véhicule jugés dangereux.**
5. **Pas plus de deux personnes par voiture.**
6. **Pas de public en bord de piste**, seul les photographes professionnel après signature d'une décharge, au près du responsable du circuit, pourront aller en bord de piste.
7. **Les personnes accompagnant les conducteurs ainsi que le public** ne doivent en aucun cas franchir la barrière délimitent la zone paddock. **tout manquement à cette règle engagera votre responsabilité pleine et entière.**



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## Tarifs 2012 voiture

<u>Location circuit asphalte</u>	<b>Tarif / jour De 1 à 40 Voitures</b>	<u>Soit pour 40 voitures</u>	<b>Tarif / jour De 1 à 50 Voitures</b>	<u>Soit pour 50 voitures</u>
½ journée <b>du mardi au jeudi</b>	<b>1 730 €HT</b>	52 €TTC / voiture	<b>2 430 €HT</b>	58 €TTC / voiture
Journée <b>en semaine</b>	<b>2 720 €HT</b>	81 €TTC / voiture	<b>3 970 €HT</b>	95 €TTC / voiture
Journée <b>en Week-end</b> Avec le Commissaire de piste ( <b>obligatoire le week-end</b> )	<b>3 500 €HT</b>	105 €TTC / voiture	<b>4 500 €HT</b>	108 €TTC / voiture

**Nombre maximum de voitures 50.**

### Options pour le circuit asphalte

Heures supplémentaires ( <b>ouverture ou fermeture du site</b> )	150 € ht / heure
Présence d'un moniteur BPJEPS pour, <b>le briefing, la gestion des groupes, les consignes de sécurité, des conseils ...</b> <u>Sur réservation un mois minimum avant la journée</u>	450 € ht / Jour
Un responsable de piste pour les drapeaux et feux en semaine	250 € HT / Jour
Une ambulance avec 2 personnes	650 € ht / jour
Une salle de réunion pour 45 personnes, avec vidéo projecteur.	200 € ht / Jour
Un atelier de 170 m <sup>2</sup> chauffée avec : Eau, électricité 220v et 380v prises internationales, air comprimé.	200 € ht / Jour
Gardiennage de (19h à 8h) Un agent de sécurité avec un chien	450 € ht / Jour
Un agent d'accueil pour le filtrage et contrôle (8h30 – 18h30)	250 € ht / jour
Droit d'installation d'une buvette avec ou sans restauration, <b>Sans vente d'alcool</b> Licence exigée, la demande de licence est à la charge de l'organisateur de la manifestation	400 € ht / Jour

**Du 1<sup>er</sup> novembre au 15 Mars tarif hivernal -20 % sur le prix du circuit.**

### **- Conformément à nos conditions général**

Le CEERTA se réserve le droit d'interrompre temporairement ou définitivement la manifestation au cas où les critères de sécurité ne seraient respectés par les participants ou des conditions météo défavorables.



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## Documents indispensables pour la location du circuit.

Pour la réservation du circuit voici la liste les documents que vous devez nous fournir.

### 1 - Assurance

#### **Une attestation de responsabilité civile d'organisateur de manifestation.**

Vous devez souscrire au près de votre assurance l'attestation de responsabilité civile précitée pour l'organisation d'une journée circuit Auto sans notion de compétition.  
**(Vous devrez vérifier, que toutes les personnes, participant à cet événement, possède bien une responsabilité civile à titre individuel).**

**N'oubliez pas de vérifier que votre assurance couvre bien les dommages pouvant être causés aux installations de la société CEERTA, bâtiments, clôtures, ...**

### 2 - Formulaire de réservation

Les feuilles, Formulaire de réservation doivent être remplies et nous être retournées, avec le cheque d'acompte et si il y à besoin d'un moniteur merci de nous joindre une copie du diplôme et de son assurance en RC.

### 3 - Attestation de responsabilité engagement de non recours

Vous trouverez dans le dossier de réservation deux types feuilles Attestation de responsabilité engagement de non recours à reproduire en autant d'exemplaire que de participant, à faire remplir par tous les participants, et à nous remettre le jour de votre manifestation avant l'ouverture du circuit.



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## FORMULAIRE DE RESERVATION VOITURE DU CIRCUIT ASPHALTE

**Date(s) choisie(s) :** .....  
Du 1<sup>er</sup> novembre au 15 Mars tarif hivernal -20 % sur le prix du circuit.

**Type de manifestation :**

Réunion de clubs :	<input type="checkbox"/>	Opération de communication :	<input type="checkbox"/>
Entraînement loisir :	<input type="checkbox"/>	Essai professionnel :	<input type="checkbox"/>
Ecole de pilotage :	<input type="checkbox"/>	Prévention routière :	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	Précisez :	.....

**Pour tous les événements ou il y a encadrement conseilles, (diplômes obligatoire) :**

**Ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006** Code du sport Pour l'application de l'article L. 212-1 du code du sport,  
« Nul ne peut enseigner, encadrer ou animer contre rémunération une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle ... »  
Et l'arrêté du 17 juillet 2008 modifiant les dispositions réglementaires du code du sport.

**Nom du ou des moniteurs** (BPJEPS sport automobile) présent lors de la journée(s)

**Merci de nous joindre une copie du diplôme et de l'assurance en RC.**

**Type de véhicule :** Voitures  **OU** monoplaces

**Nombre de véhicules :** de 0 à 40  plus de 40  **Nombre maximum de véhicules 50**

**Réservataire :**

Nom : .....  
Activité : .....  
Adresse : .....  
Tel : ..... Fax : ..... Email : .....

**Responsable de l'organisation :**

M. : .....  
Tel : ..... Fax : ..... Email : .....

**Compagnie d'assurance :** ..... **N° de contrat :** .....

Bureau ou courtier : .....

**Acompte à verser 1000 €TTC x nombres de jours : 1000 €TTC x ..... = .....**

Version auto du 25/10/2011

Page 1/2

Z.I. de Lavour – 63500 Issoire – France

Tél : (+33) 04 73 55 56 56 Fax : (+33) 04 73 55 56 59 Site : [www.ceerta.com](http://www.ceerta.com) e.mail : [ceerta@ceerta.com](mailto:ceerta@ceerta.com)  
S.A.S. au capital de 91 469,41€ - siret 404 533 937 000 11 – RCS de Clermont-Ferrand : B 404 533 937 – N° TVA Intra com . FR 00 404 533 937



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

<u>Location circuit asphalte</u>	Tarif / jour De 1 à 40 Voitures	Nb de jours	Tarif / jour De 1 à 50 Voitures	Nb de jours
½ journée du mardi au jeudi	1 730 €HT		2 430 €HT	
Journée lundi ou vendredi	2 720 €HT		3 970 €HT	
Samedi ou Dimanche	3 500 €HT		4 500 €HT	

- Resterez vous sur le site pour manger entre 12h00 et 14h00 Oui  Non

**ATTENTION ! Nous ne disposons pas de salles à l'intérieur du bâtiment du CEERTA pour la restauration, nous disposons seulement de 30 places (tables et bancs) sur le parvis sous l'auvent.**

- La salle de réunion du CEERTA ne peut en aucun cas servir de salle pour les repas.
- Le mobilier de la salle de réunion ne pourra être sorti des locaux.

### Options pour le circuit asphalte

Heures supplémentaires (ouverture ou fermeture du site)	150 €ht / heure	
Présence d'un moniteur BPJEPS pour, <b>le briefing, la gestion des groupes, les consignes de sécurité, des conseils ...</b> <u>Sur réservation un mois minimum avant la journée</u>	450 €ht / Jour	
Un responsable de piste pour les drapeaux et feux	250 €ht / Jour	
Une ambulance avec 2 personnes	650 €ht / jour	
Une salle de réunion pour 45 personnes, avec vidéo projecteur.	200 €ht / Jour	
Un atelier de 170 m <sup>2</sup> chauffée avec : Eau, électricité 220v et 380v prises internationales, air comprimé.	200 €ht / Jour	
Gardiennage de (19h à 8h) Un agent de sécurité avec un chien	450 €ht / Jour	
Un agent d'accueil pour le filtrage et contrôle (8h30 – 18h30)	250 €ht / jour	
Droit d'installation d'une buvette avec ou sans restauration, <b>Sans vente d'alcool</b> , licence exigée. La demande de licence est à la charge de l'organisateur de la manifestation	400 €ht / Jour	

**Le réservataire déclare avoir parfaite connaissance,  
des conditions générales et du règlement de la S.A.S. C.E.E.R.T.A.**

**Date :** .....

**Lu et approuvé  
Signature :**



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

## **ATTESTATION DE RESPONSABILITE D'ENGAGEMENT DE NON RECOURS** **DU RESPONSABLE DE LA MANIFESTATION**

Je soussigné .....

Responsable de la journée(s) du .....

Demeurant à :  
.....  
.....

Déclare avoir fait remplir et signer, à tous les participants, les attestations de responsabilité d'engagement de non recours, et les avoir toutes remises, avant le roulage au responsable de la S.A.S. C.E.E.R.T.A. circuits d'Issoire présent.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la S.A.S. C.E.E.R.T.A. des consignes de sécurité, ainsi que des contraintes environnementales, je m'engage à en informer les participants et à les faire respecter.

Je m'engage à faire respecter le nombre maximum de véhicule simultanément en piste en accord avec le règlement intérieur de la S.A.S. C.E.E.R.T.A.

Je m'engage à faire un tour de reconnaissance du circuit afin de constater que la piste est en bon état, et que les quilles, balises, panneaux de bord de piste etc...., sont en état.

En fin de journée je m'engage à signaler au responsable de la S.A.S. C.E.E.R.T.A., tout dommage du matériel qui à était mis à ma disposition afin qu'il me soit facturé.

Fait à ..... le : .....

**Signature**

Ver. 10/10/2008



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

Feuille à photocopier et à faire remplir  
à chaque participant et à nous  
remettre en début de roulage

## ATTESTATION DE RESPONSABILITE ENGAGEMENT DE NON RECOURS

### ATTENTION !!!

Suite au décret 2006-554, toutes les personnes qui vous accompagnent, devront impérativement rester derrière la barrière, le long du bâtiment. Merci de votre compréhension

**Je soussigné (pilote N°1) Nom :** ..... **Prénom** .....

**N° Permis :** .....

**(Si plusieurs pilotes) (pilote N°2) Nom :** ..... **Prénom** .....

**N° Permis :** .....

**Demeurant à :** .....

**Adresse Email\* (facultatif) :** ..... @ .....

\* Pour recevoir les dernières infos sur les open circuit.

**Je m'engage à ne pas prêter mon véhicule à un autre conducteur, sans que celui-ci n'ait signé ce document administratif.**

Déclare être tout à fait conscient des risques engendrés par mon activité sur les circuits du «C.E.E.R.T.A.» J'assume ces risques sous mon entière responsabilité et je déclare irrévocablement, tant pour moi-même que pour mes ayants droits, ne pas tenter d'action en responsabilité contre la SAS C.E.E.R.T.A. assumant entièrement les éventuels périls matériels et corporels que je pourrais subir du fait de ma présence sur le circuit. En cas d'accident, sur le site du «C.E.E.R.T.A.», avec un autre utilisateur, je m'engage à régler le sinistre directement avec lui.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et de ses consignes de sécurité que je m'engage à respecter, attention pas de Drift ni burn-out.

J'assume personnellement tous dommages que je pourrais occasionné que ce soit aux biens ou aux personnes.

**Model du véhicule :** ..... **Immatriculation (si véhicule de route) :** .....

**N° de licence FFSA (pilote N°1):** ..... **N° de licence FFSA (pilote N°2):** .....

**OU**

**Compagnie d'assurance (pilote N°1) :** ..... **N° de contrat :** .....

**Compagnie d'assurance (pilote N°2) :** ..... **N° de contrat :** .....

Je décharge le circuit d'issoire SAS CEERTA et ses organisateurs de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir, je renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le circuit d'issoire SAS CEERTA et ses organisateurs.

Fait à Issoire le : .....

**Signature, du (ou des), pilote(s)**



Centre Européen d'Essais, de Recherches et de Techniques Automobiles

Feuille à photocopier et à faire remplir à chaque **pour les professionnels devant intervenir sur le circuit** à remettre en début de roulage

## ATTESTATION DE RESPONSABILITE

### ENGAGEMENT DE NON RECOURS POUR LES PROFESSIONNELS

#### **POUR LES PROFESSIONNELS DEVANT INTERVENIR SUR LE CIRCUIT DURANT LES ROULAGES AUTO OU MOTO.**

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

N° registre du commerce : \_\_\_\_\_

**ou**

N° de siret : \_\_\_\_\_

Code APE : \_\_\_\_\_

Compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_

N° de contrat : \_\_\_\_\_

Bureau ou courtier : \_\_\_\_\_

Déclare être tout à fait conscient des risques engendrés par mon activité sur les circuits du «C.E.E.R.T.A.» J'assume ces risques sous mon entière responsabilité et je déclare irrévocablement, tant pour moi-même que pour mes ayants droits, ne pas intenter d'action en responsabilité contre le CEERTA assumant entièrement les éventuels périls matériels et corporels que je pourrais subir du fait de ma présence sur le circuit. En cas d'accident, sur le site du «C.E.E.R.T.A.», avec un autre utilisateur, je m'engage à régler le sinistre directement avec lui.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et de ses consignes de sécurité que je m'engage à respecter.

J'assume personnellement tous dommages que je pourrais occasionner que ce soit aux biens ou aux personnes.

Fait à Issoire le : \_\_\_\_\_

Signature

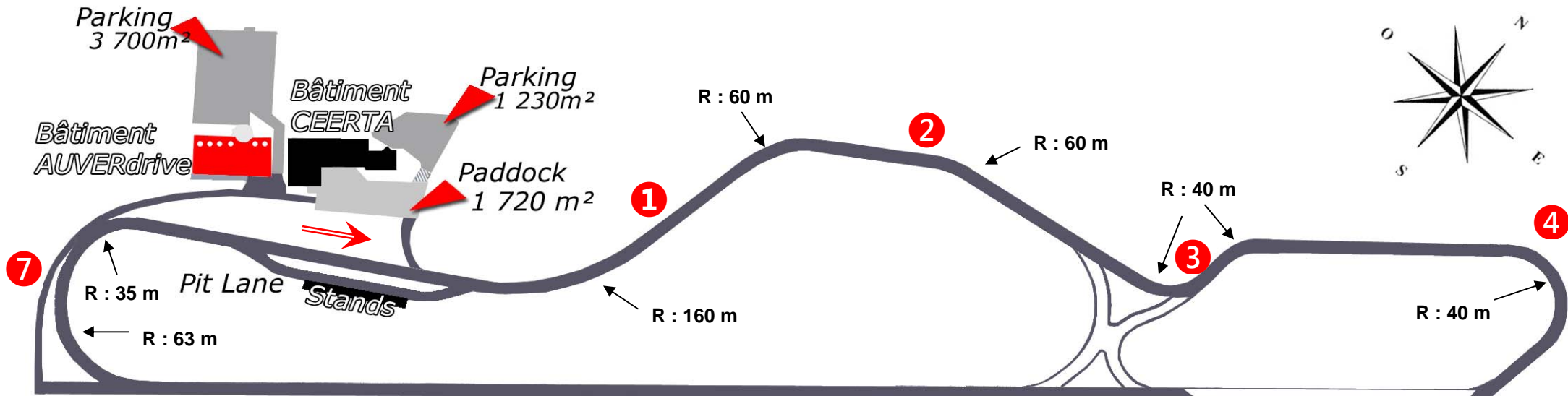
Z.I. de Lavour – 63500 Issoire – France

Tél : (+33) 04 73 55 56 56 Fax : (+33) 04 73 55 56 59 Site : [www.ceerta.com](http://www.ceerta.com) e.mail : [ceerta@ceerta.com](mailto:ceerta@ceerta.com)

S.A.S. au capital de 91 469,41€- siret 404 533 937 000 11 – RCS de Clermont-Ferrand : B 404 533 937 – N° TVA Intra com . FR 00 404 533 937



# PLAN DU CIRCUIT D'ISSOIRE



### Noms des virages

- 1 Gauche des stands
- 2 Double droite des Croizettes
- 3 S du X
- 4 Droite de l'échangeur
- 5 Epingle du bois
- 6 Gauche du raccordement
- 7 Double droite du Broc

Altitude du circuit : 372 m  
Longueur : 2 474 m  
Largeur : 9 m  
Ligne droite : 745 m  
R : Rayon des virages

C.E.E.R.T.A. *circuits d'Issoire*  
Parc Technologique de Lavaur - 63500 ISSOIRE FRANCE  
<http://www.ceerta.com> Email : [ceerta@ceerta.com](mailto:ceerta@ceerta.com)  
Tel : +33 (0)4 73 55 56 56 Fax : +33 (0)4 73 55 56 59

## HEBERGEMENTS

### **ETAP HOTEL d'ISSOIRE : 54 Chambres** **(à 1 Km du circuit)**

Rue Jean Monnet Zone du grand Mas 63500 Issoire  
Tel 08 92 68 09 36 Fax 04 73 89 41 83  
<http://www.etaphotel.com>  
**Parking auto et moto Fermé**

### **ACE HOTEL 54 Chambres ouvert 24h/24h** **(à 1,5 Km du circuit)**

Rue du docteur Bienfait 63500 Issoire  
Tél 04 73 55 75 57 Fax 04 73 55 75 58  
<http://www.ace-hotel.com>  
**Parking fermé avec une personne 24h/24h**

### **HOTEL IBIS : 32 Chambres ouvert 24h/24h** **(à 1,5 Km du circuit)**

rue Jean Bigot 63500 Issoire  
Tel: 04 73 89 60 76 Fax : 04 73 89 41 83  
<http://accorhotels.com>  
**Parking Fermé avec une personne 24h/24h**

### **CAMPANILE \*\*: 39 Chambres (à 2.5 Km du circuit)**

Rue Robert Schumann ZI Les Listes  
Tel 04 73 89 00 27  
**Parking fermé**

### **Hôtel TOURETTE \*\* 36 Chambres (à 4 Km du circuit)**

Parentignat 63500 ISSOIRE Tel : 04-73-55-01-78.  
<http://www.hotel-tourette.com>

### **Hôtel du Tourisme \*\* 10 Chambres** **(à 2.5 Km du circuit)**

13 avenue de la gare 63500 ISSOIRE  
Tel 04-73-89-23-68 Fax: 04 73 89 65 28  
<http://www.hoteldutourisme.com>  
**Parking 5 motos**

### **l'Hôtel l'Ostalou \*\* NN 9 Chambres** **(à 2.5 Km du circuit)**

9, Avenue Kennedy 63500 ISSOIRE  
tel: 04.73.89.64.83 fax: 04.73.89.81.54  
E-mail: [info@hotel-ostalou.com](mailto:info@hotel-ostalou.com)  
[www.hotel-ostalou.com](http://www.hotel-ostalou.com)  
**Parking moto Fermé**

### **Hôtel du PARC \*\* (à 2,5 Km du circuit)**

Martine & Roger ROBIN 2, avenue de la Gare  
63500 - ISSOIRE  
Tel : 04 73 89 23 85 FAX : 04 73 89 44 76  
<http://www.leparc-hotel-issoire.com>

### **LE COQ HARDI 6 Chambres (à 1 Km du circuit)**

68,rue du Docteur Sauvat 63500 ISSOIRE  
(Sortie N° 13 -A 75) Tel : 04 73 89 23 46

### **Hôtel PARRIOU \*\*\* 33 Chambres (à 3 Km du circuit)**

18 avenue Kennedy 63500 Issoire  
Tel 04-73-55-90-37 Fax : 04-73-55-96-16.  
<http://www.hotel-pariou.com>

### **Château de Collanges (à 14 Km du circuit)**

Chambre d'Hôtes de Prestige  
63340 Collanges  
Tel 04 73 96 47 30 Fax 04 73 96 58 72  
<http://chateau.de.collanges.free.fr>

### **Château de la Vernède (à 5 Km du circuit)**

Chambres d'hôtes "sur réservation" (5 chambres dont une suite de 2 chambres) tarifs de 65€ a 100€  
63500 St-Rémy-de-Chagnat  
Tél / Fax : 04 73 71 07 03 E-mail:  
[chateavernede@aol.com](mailto:chateavernede@aol.com)  
<http://www.chateavernedeauvergne.com>  
**Parking et garages fermés**

### **Coquelitcots (à 7Km du circuit)**

Chambres et Table d'Hôtes (3 épis)  
Nathalie & Frédéric Bidon Le bourg 63500 FLAT  
Tel/Fax 04 73 71 50 49 ou 06 10 75 82 67  
<http://www.coquelitcots.com>  
[reservation@coquelitcots.com](mailto:reservation@coquelitcots.com)  
**Parking fermés**

### **La Maison de Marie Camille (à 5 min du circuit)**

Chambres et Table d'Hôtes (3 épis)  
Mireille et Fabien Marotte La maison de Marie Camille  
4, rue de la porte Vieille 63340 St Germain Lembron  
Tel 04 73 96 45 73 Email [la-maison-de-mariecamille@wanadoo.fr](mailto:la-maison-de-mariecamille@wanadoo.fr)  
<http://www.la-maison-de-mariecamille.com>

### **Les 6 Cheminées (à 10 min du circuit)**

Chambres d'Hôtes  
Rue de l'Ancien Hôtel Dieu  
63340 NONETTE  
**Terry and Penny RUDGE**  
Téléphone : +33(0)4 73 71 61 38 Email  
[tprudge@wanadoo.fr](mailto:tprudge@wanadoo.fr)  
<http://www.hebergement-b-and-b-6-cheminees.com/>  
**Parking fermés**

### **Les Etoiles (3 épis) (à 10Km du circuit)**

Chambres et tables d'hôtes ( 5 Chambres)  
LONGCHAMP 63340 MAREUGHEOL  
Tel / Fax 04 73 71 40 04  
<http://monsie.wanadoo.fr/catherinelesetoiles>

### **Hôtel Gergovie \*\*\* Best Western (à 25 min A75)**

25 allée du petit puy 63170 Pérignat lès Sarlièvre  
Tel 04 73 79 09 95 Fax 04 73 79 08 76  
[www.hotel-gergovie.com](http://www.hotel-gergovie.com) Email  
[hotel.gergovie@orange.com](mailto:hotel.gergovie@orange.com)

**Pour plus d'information [www.sejours-issoire.com](http://www.sejours-issoire.com)**

**Cette liste n'est pas exhaustive, mais présente les hôtels les plus proches de notre circuit, couvrant une large gamme de prix.**

## PLAN D'ACCES PAR LA A-75 SORTIE N° 13



Aéroport	- ISSOIRE = ½ Heure
PARIS	- ISSOIRE = 453 Km
LYON	- ISSOIRE = 200 Km
BORDEAUX	- ISSOIRE = 397 Km
MARSEILLE	- ISSOIRE = 490 Km
NICE	- ISSOIRE = 648 Km
TURIN	- ISSOIRE = 510 Km